



ADN79

65 rue des Marais - 79000 NIORT

Tél : 0549050842
Email : contact@adn79.fr

Compagnie d'assurance : MMA IARD
N° de police : 114.231.812 valide jusqu'au : 31/12/2021

Siret : 53480098200025
Code NAF : 7120 B
N° TVA : FR66534800982
N° RCS : Niort 534800982

Constat de Risque d'Exposition au PLOMB

RAPPORT 1718-JE-CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE

ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 27/07/2021

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

Contexte de réalisation du CREP :

Concerne	Nature de la mission	
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant-vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non Occupation du logement : Occupé
<input type="checkbox"/> Parties communes	<input type="checkbox"/> Avant location	
	<input type="checkbox"/> Avant travaux	

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire

Nom - Prénom : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE / MEHOUN Dieudonné et Godwy
Adresse : 156 avenue Wilson - 79200 PARTHENAY

Lieu d'intervention : 156 avenue Wilson - 79200 PARTHENAY

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
FONDIS XL300	01/02/2021	CO-57	196 MBq	P2-649	01/02/2017	T790246 du 13/06/2018	PRIVE Franck

Conclusions :

Lors de la présente mission, 185 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	185/100%	4 / 2.2%	173 / 93.5%	2 / 1.1%	0 / 0.0%	6 / 3.2%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

Nom - Prénom : ADN79 - Mr EPIARD Jean-Baptiste Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION 102 route de Limours 78479 SAINT REMY LES CHEVREUSE. n° de certification et date de validité : n°17-1071 - 14/12/2022	Assurance : MMA IARD N° : 114.231.812 valide jusqu'au : 31/12/2021	Signature de l'auteur du constat ADN79 - Mr EPIARD
---	---	---

Sommaire

1. Mission	3
a. Objectif de la prestation	3
b. Références réglementaires	3
2. Description du ou des bâtiments	3
3. Le laboratoire d'analyse éventuel	4
4. Tableau récapitulatif des relevés	5
5. Commentaires sur les informations indiquées	16
a. Classement des unités de diagnostic	16
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	16
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	16
6. Synthèse des résultats	17
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	17
b. Situations de risque de saturnisme infantile	17
c. Facteurs de dégradation du bâti	17
7. Signatures et informations diverses	17
8. Schémas	18
9. Notice d'information	19

1. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinés à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

2. Description du ou des bâtiments

DESCRIPTION DU SITE	
Maison ancienne d'habitation sur deux niveaux avec sous sol	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale : Adresse : Code Postal – Ville :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE / MEHOUN Dieudonné et Godwy 156 avenue Wilson 79200 - PARTHENAY
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Commune : Adresse : Code postal : Référence cadastrale :	PARTHENAY 156 avenue Wilson 79200 AN 69

LOCAUX NON VISITES	
Sous sol/grenier/abri	Non à usage courant d'habitation

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite
Le mandataire

Commentaires
Aucun

3. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire
Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Sans objet

4. Tableau récapitulatif des relevés

Etalonnage		Vérif début		3,6 mg/cm ²		Vérif fin		3,6 mg/cm ²		
N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
1										
2	Entrée	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	--		0	
3	Entrée	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
4	Entrée	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
5	Entrée	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
6	Entrée	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
7	Entrée	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
8	Entrée	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
9	Entrée	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
10	Entrée	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
11	Entrée	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
12	Entrée	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.5	--		0	
13	Entrée	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
14	Entrée	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.3	--		0	
15	Entrée	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.6	0		0	
16	Entrée	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
17	Entrée	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.2	0		0	
18	Entrée	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.7	--		0	
19	Entrée	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.6	0		0	
20	Entrée	Porte cadre extérieur	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
21	Entrée	Porte cadre extérieur	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
22	Entrée	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.2	--		0	
23	Entrée	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.4	0		0	
24	Entrée	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.6	--		0	
25	Entrée	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.0	0		0	
26	Entrée	Porte ouvrant extérieur	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	
27	Entrée	Porte ouvrant extérieur	A	Bois	Peinture	0.3	0		0	
28						13	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
29										
30	Séjour	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
31	Séjour	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
32	Séjour	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
33	Séjour	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
34	Séjour	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
35	Séjour	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
36	Séjour	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
37	Séjour	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
38	Séjour	Mur	E	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
39	Séjour	Mur	E	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
40	Séjour	Mur	F	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
41	Séjour	Mur	F	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
42	Séjour	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
43	Séjour	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
44	Séjour	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	
45	Séjour	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.0	0		0	
46	Séjour	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.7	--		0	
47	Séjour	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.5	0		0	
48	Séjour	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
49	Séjour	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.4	0		0	
50	Séjour	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.0	--		0	
51	Séjour	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.0	0		0	
52	Séjour	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
53	Séjour	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.2	0		0	
54	Séjour	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.0	--		0	
55	Séjour	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.2	0		0	
56	Séjour	Porte cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0.3	--		0	
57	Séjour	Porte cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0.2	0		0	
58	Séjour	Porte ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0.7	--		0	
59	Séjour	Porte ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0.7	0		0	
60	Séjour	Fenêtre embrasure	C	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
61	Séjour	Fenêtre embrasure	C	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
62	Séjour	Fenêtre allège	C	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
63	Séjour	Fenêtre allège	C	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
64	Séjour	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0.5	--		0	
65	Séjour	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0.3	0		0	
66	Séjour	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.3	--		0	
67	Séjour	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.5	0		0	
68	Séjour	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0.2	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
69	Séjour	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0.5	0		0	
70	Séjour	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.1	--		0	
71	Séjour	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.1	0		0	
72	Séjour	Volet	C	Bois	Peinture	0.4	--		0	
73	Séjour	Volet	C	Bois	Peinture	0.0	0		0	
74	Séjour	Garde corps	C	Métal	Peinture	7.8	3	écaillage	D	
75	Séjour	Marches	D	Bois	Peinture	0.2	--		0	
76	Séjour	Marches	D	Bois	Peinture	0.6	0		0	
77	Séjour	Contremarche	D	Bois	Peinture	0.3	--		0	
78	Séjour	Contremarche	D	Bois	Peinture	0.2	0		0	
79						25	1	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	4.0%
80										
81	Cuisine	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
82	Cuisine	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
83	Cuisine	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
84	Cuisine	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
85	Cuisine	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
86	Cuisine	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
87	Cuisine	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
88	Cuisine	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
89	Cuisine	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
90	Cuisine	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
91	Cuisine	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	
92	Cuisine	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
93	Cuisine	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Carrelage
94	Cuisine	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.5	-		Non mesuré	Carrelage
95	Cuisine	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.4	--		0	
96	Cuisine	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.4	0		0	
97	Cuisine	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.3	--		0	
98	Cuisine	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.2	--		0	
99	Cuisine	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.3	--		0	
100	Cuisine	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.2	0		0	
101	Cuisine	Porte cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.0	--		0	
102	Cuisine	Porte cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.1	0		0	
103	Cuisine	Porte ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.7	--		0	
104	Cuisine	Porte ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.0	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
105	Cuisine	Fenêtre embrasure	C	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
106	Cuisine	Fenêtre embrasure	C	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
107	Cuisine	Fenêtre allège	C	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
108	Cuisine	Fenêtre allège	C	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
109	Cuisine	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0.3	--		0	
110	Cuisine	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0.2	0		0	
111	Cuisine	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.5	--		0	
112	Cuisine	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.4	0		0	
113	Cuisine	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0.1	--		0	
114	Cuisine	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0.7	0		0	
115	Cuisine	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.5	--		0	
116	Cuisine	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.4	0		0	
117	Cuisine	Volet	C	Bois	Peinture	0.3	--		0	
118	Cuisine	Volet	C	Bois	Peinture	0.0	0		0	
119	Cuisine	Garde corps	C	Métal	Peinture	12.4	3	écaillage	D	
120						20	1	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	5.0%
121										
122	Palier	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
123	Palier	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
124	Palier	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
125	Palier	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
126	Palier	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
127	Palier	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
128	Palier	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
129	Palier	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
130	Palier	Mur	E	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
131	Palier	Mur	E	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
132	Palier	Mur	F	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
133	Palier	Mur	F	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
134	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
135	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
136	Palier	Plinthe	B	Bois	Peinture	0.0	--		0	
137	Palier	Plinthe	B	Bois	Peinture	0.1	0		0	
138	Palier	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.5	--		0	
139	Palier	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.3	0		0	
140	Palier	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.2	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
141	Palier	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.1	0		0	
142	Palier	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.5	--		0	
143	Palier	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.7	0		0	
144	Palier	Porte cadre	E	Bois	Peinture	0.4	--		0	
145	Palier	Porte cadre	E	Bois	Peinture	0.0	0		0	
146	Palier	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.6	--		0	
147	Palier	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.3	0		0	
148	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.3	--		0	
149	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.3	0		0	
150	Palier	Porte ouvrant	E	Bois	Peinture	0.1	--		0	
151	Palier	Porte ouvrant	E	Bois	Peinture	0.2	0		0	
152	Palier	Porte cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.0	--		0	
153	Palier	Porte cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0.4	0		0	
154	Palier	Porte ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.1	--		0	
155	Palier	Porte ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0.7	0		0	
156	Palier	Placard cadre	C	Bois	Peinture	2.3	1		ND	
157	Palier	Placard ouvrant	C	Bois	Peinture	5.7	1		ND	
158	Palier	Placard côté	C	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
159	Palier	Placard côté	C	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
160	Palier	Placard fond	C	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
161	Palier	Placard fond	C	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
162						21	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
163										
164	Dégagement	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
165	Dégagement	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
166	Dégagement	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
167	Dégagement	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
168	Dégagement	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
169	Dégagement	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
170	Dégagement	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
171	Dégagement	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
172	Dégagement	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
173	Dégagement	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
174	Dégagement	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
175	Dégagement	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.1	0		0	
176	Dégagement	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.6	--		0	
177	Dégagement	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.4	0		0	
178	Dégagement	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0.6	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
179	Dégagement	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0.7	0		0	
180	Dégagement	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.2	--		0	
181	Dégagement	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0.4	0		0	
182	Dégagement	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.0	--		0	
183	Dégagement	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.5	0		0	
184	Dégagement	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0.3	--		0	
185	Dégagement	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0.7	0		0	
186	Dégagement	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.0	--		0	
187	Dégagement	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0.7	0		0	
188	Dégagement	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.4	--		0	
189	Dégagement	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.2	0		0	
190						13	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
191										
192	Dressing	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
193	Dressing	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
194	Dressing	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
195	Dressing	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
196	Dressing	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
197	Dressing	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
198	Dressing	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
199	Dressing	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
200	Dressing	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
201	Dressing	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
202	Dressing	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.3	--		0	
203	Dressing	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.6	0		0	
204	Dressing	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
205	Dressing	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
206	Dressing	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.5	--		0	
207	Dressing	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
208						8	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
209										
210	Bureau	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
211	Bureau	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
212	Bureau	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
213	Bureau	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
214	Bureau	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
215	Bureau	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
216	Bureau	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
217	Bureau	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
218	Bureau	Mur	E	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
219	Bureau	Mur	E	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
220	Bureau	Mur	F	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
221	Bureau	Mur	F	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
222	Bureau	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
223	Bureau	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
224	Bureau	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.5	--		0	
225	Bureau	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
226	Bureau	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.2	--		0	
227	Bureau	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.2	0		0	
228	Bureau	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.2	--		0	
229	Bureau	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.1	0		0	
230	Bureau	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	
231	Bureau	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.1	0		0	
232	Bureau	Fenêtre embrasure	E	Plâtre	Papier peint	0.4	--		0	
233	Bureau	Fenêtre embrasure	E	Plâtre	Papier peint	0.2	0		0	
234	Bureau	Fenêtre allège	E	Plâtre	Papier peint	0.7	--		0	
235	Bureau	Fenêtre allège	E	Plâtre	Papier peint	0.3	0		0	
236	Bureau	Fenêtre cadre	E	Bois	Peinture	0.1	--		0	
237	Bureau	Fenêtre cadre	E	Bois	Peinture	0.5	0		0	
238	Bureau	Fenêtre cadre extérieur	E	Bois	Peinture	0.5	--		0	
239	Bureau	Fenêtre cadre extérieur	E	Bois	Peinture	0.4	0		0	
240	Bureau	Fenêtre ouvrant	E	Bois	Peinture	0.6	--		0	
241	Bureau	Fenêtre ouvrant	E	Bois	Peinture	0.1	0		0	
242	Bureau	Fenêtre ouvrant extérieur	E	Bois	Peinture	0.6	--		0	
243	Bureau	Fenêtre ouvrant extérieur	E	Bois	Peinture	0.1	0		0	
244	Bureau	Volet	E	Bois	Peinture	0.7	--		0	
245	Bureau	Volet	E	Bois	Peinture	0.0	0		0	
246	Bureau	Garde corps	E	Métal	Peinture	1.7	3	écaillage	D	
247						19	1	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	5.3%
248										
249	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
250	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
251	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
252	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
253	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
254	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
255	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
256	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
257	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
258	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
259	Chambre 1	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
260	Chambre 1	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
261	Chambre 1	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.6	--		0	
262	Chambre 1	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.3	0		0	
263	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.7	--		0	
264	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
265	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
266	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
267	Chambre 1	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
268	Chambre 1	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
269	Chambre 1	Fenêtre allège	B	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
270	Chambre 1	Fenêtre allège	B	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
271	Chambre 1	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
272	Chambre 1	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0.7	0		0	
273	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0.6	--		0	
274	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0.5	0		0	
275	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0.3	--		0	
276	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0.5	0		0	
277	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
278	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0.2	0		0	
279	Chambre 1	Volet	B	Bois	Peinture	0.3	--		0	
280	Chambre 1	Volet	B	Bois	Peinture	0.7	0		0	
281	Chambre 1	Garde corps	B	Métal	Peinture	2.5	3	écaillage	D	
282						17	1	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	5.9%
283										
284	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
285	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
286	Chambre 2	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
287	Chambre 2	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
288	Chambre 2	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
289	Chambre 2	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.7	0		0	
290	Chambre 2	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	--		0	
291	Chambre 2	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
292	Chambre 2	Mur	E	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
293	Chambre 2	Mur	E	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
294	Chambre 2	Mur	F	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
295	Chambre 2	Mur	F	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
296	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
297	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
298	Chambre 2	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.1	--		0	
299	Chambre 2	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.4	0		0	
300	Chambre 2	Sol	A	Bois	Jonc de mer	0.7	--		0	
301	Chambre 2	Sol	A	Bois	Jonc de mer	0.4	0		0	
302	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.7	--		0	
303	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
304	Chambre 2	Porte cadre	E	Bois	Peinture	0.3	--		0	
305	Chambre 2	Porte cadre	E	Bois	Peinture	0.5	0		0	
306	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.0	--		0	
307	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.6	0		0	
308	Chambre 2	Porte ouvrant	E	Bois	Peinture	0.5	--		0	
309	Chambre 2	Porte ouvrant	E	Bois	Peinture	0.3	0		0	
310	Chambre 2	Fenêtre embrasure	D	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
311	Chambre 2	Fenêtre embrasure	D	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
312	Chambre 2	Fenêtre allège	D	Plâtre	Peinture	0.2	--		0	
313	Chambre 2	Fenêtre allège	D	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
314	Chambre 2	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	0.0	--		0	
315	Chambre 2	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	0.4	0		0	
316	Chambre 2	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0.6	--		0	
317	Chambre 2	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0.6	0		0	
318	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0.2	--		0	
319	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0.7	0		0	
320	Chambre 2	Fenêtre ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0.6	--		0	
321	Chambre 2	Fenêtre ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0.5	0		0	
322	Chambre 2	Volet	D	Bois	Peinture	0.7	--		0	
323	Chambre 2	Volet	D	Bois	Peinture	0.7	0		0	
324	Chambre 2	Garde corps	D	Métal	Peinture	7.1	3	écaillage	D	
325						21	1	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	4.8%
326										
327	Salle de bains	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
328	Salle de bains	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.6	0		0	
329	Salle de bains	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
330	Salle de bains	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
331	Salle de bains	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
332	Salle de bains	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.1	0		0	
333	Salle de bains	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.1	--		0	
334	Salle de bains	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
335	Salle de bains	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
336	Salle de bains	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
337	Salle de bains	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.2	--		0	
338	Salle de bains	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.5	0		0	
339	Salle de bains	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.6	-		Non mesuré	Carrelage
340	Salle de bains	Sol	A	Carrelage	Aucun	0.3	-		Non mesuré	Carrelage
341	Salle de bains	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.1	--		0	
342	Salle de bains	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	
343	Salle de bains	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.2	--		0	
344	Salle de bains	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0.2	0		0	
345	Salle de bains	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
346	Salle de bains	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.1	0		0	
347	Salle de bains	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.3	--		0	
348	Salle de bains	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0.1	0		0	
349	Salle de bains	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Peinture	0.7	--		0	
350	Salle de bains	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Peinture	0.4	0		0	
351	Salle de bains	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
352	Salle de bains	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0.3	0		0	
353	Salle de bains	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0.6	--		0	
354	Salle de bains	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0.4	0		0	
355	Salle de bains	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0.7	--		0	
356	Salle de bains	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0.4	0		0	
357	Salle de bains	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
358	Salle de bains	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0.6	0		0	
359	Salle de bains	Volet	B	Bois	Peinture	0.2	--		0	
360	Salle de bains	Volet	B	Bois	Peinture	0.2	0		0	
361	Salle de bains	Garde corps	B	Métal	Peinture	3.3	3	écaillage	D	
362						19	1	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	5.3%
363										

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
364	WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.0	--		0	
365	WC	Mur	A	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
366	WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
367	WC	Mur	B	Plâtre	Peinture	0.2	0		0	
368	WC	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.5	--		0	
369	WC	Mur	C	Plâtre	Peinture	0.3	0		0	
370	WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.6	--		0	
371	WC	Mur	D	Plâtre	Peinture	0.5	0		0	
372	WC	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.3	--		0	
373	WC	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0.0	0		0	
374	WC	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.3	--		0	
375	WC	Plinthe	A	Bois	Peinture	0.2	0		0	
376	WC	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.5	--		0	
377	WC	Sol	A	Parquet flottant	Aucun	0.2	0		0	
378	WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.6	--		0	
379	WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0.1	0		0	
380	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.4	--		0	
381	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0.7	0		0	

* Facteurs de dégradation du bâti :

- 1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondrée
2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Entrée	13 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Séjour	24 / 96.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 4.0%	0 / 0.0%
Cuisine	17 / 85.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 5.0%	2 / 10.0%
Palier	19 / 90.5%	2 / 9.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Dégagement	13 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Dressing	8 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Bureau	18 / 94.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 5.3%	0 / 0.0%
Chambre 1	16 / 94.1%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 5.9%	0 / 0.0%
Chambre 2	20 / 95.2%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 4.8%	0 / 0.0%
Salle de bains	16 / 84.2%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 5.3%	2 / 10.5%
WC	9 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

5. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 - Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvéulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

6. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et a toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	185/100%	4 / 2.2%	173 / 93.5%	2 / 1.1%	0 / 0.0%	6. / 3.2 %

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, Jean-Baptiste ADN79 - Mr EPIARD, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par ABCIDIA CERTIFICATION pour la spécialité : CREP PLOMB.
Cette information est vérifiable auprès de : ABCIDIA CERTIFICATION

Je soussigné, Jean-Baptiste ADN79 - Mr EPIARD, diagnostiqueur pour l'entreprise ADN79 dont le siège social est situé à NIORT.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : Jean-Baptiste ADN79 - Mr EPIARD

Fait à : NIORT

Le : 27/07/2021

Signature :



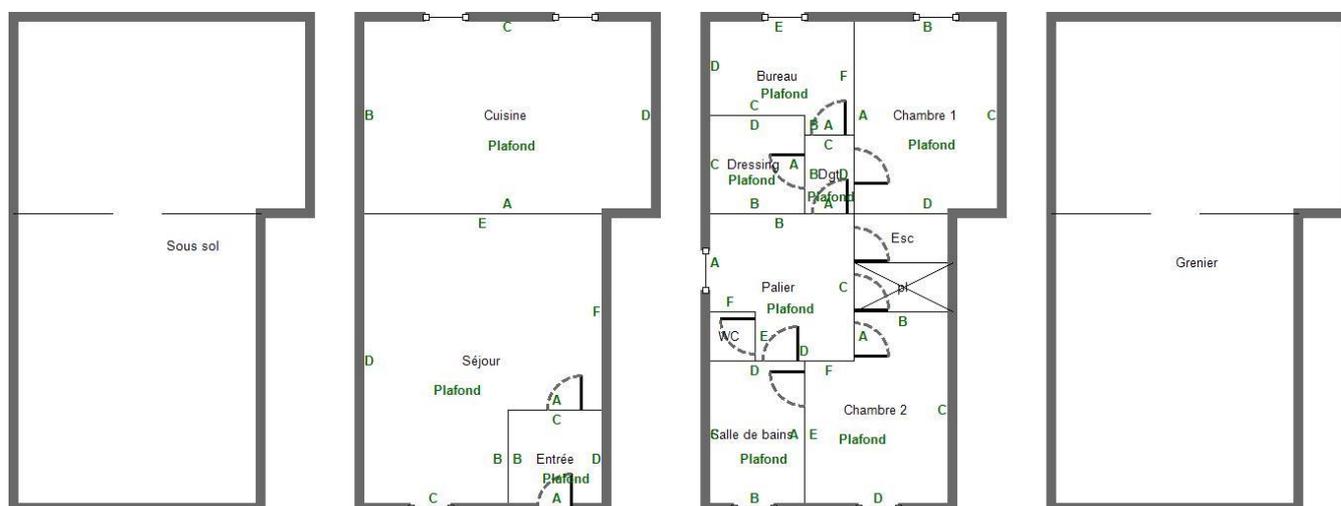
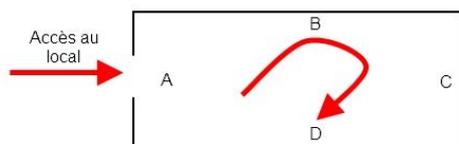
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

Durée de validité (en cas de vente) : 1 an à compter de la date de visite si positif
Durée de validité (en cas de location) : 6 ans à compter de la date de visite si positif
Soit durée de validité jusqu'au : 26/07/2022

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

8. Schémas



9. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

15 JAN. 2019

MOUVEMENT RÉALISABLE DANS
UN DELAI DE 12 MOIS, DANS
LA LIMITE DE LA VALIDITÉ DES
AUTORISATIONS

0462404

IMPORTANT : LE CERTIFICAT DE SOURCE DOIT ÊTRE TRANSMIS DANS LES 2 MOIS SUIVANT LA RÉCEPTION EFFECTIVE DE LA SOURCE

FOURNITURE DE RADIONUCLÉIDES en sources SCELLÉES

VISA D'ENREGISTREMENT

IRSN

16/01/2019

207926

T790246

Monsieur **ROGEON Olivier**
Agence de Diagnostic Niortaise (ADN79)
65 rue des Marais
79000 NIORT
FRANCE

SOURCE

Radionucléide **57Co** Activité par source **185 MBq** A la date du
Nombre de sources Activité totale
Référence catalogue **GCo7.27** Fabricant **Ritvic**
Catégorie **5** SSHA N° de source Date de livraison prévue

FOURNISSEUR

Fondis Electronique - 78 - VOISINS LE Bx **F620002**
SI CESSION ENTRE UTILISATEURS, PRÉCISER :
Fournisseur/Distributeur
Date et numéro de premier Visa

UTILISATION

Description **Analyseur de plomb portable** Responsable **M. ROGEON**
Lieu **NIORT** Code utilisation **620**

APPAREIL ①

Marque **HEURESIS** Type **PB 200i** N° **1336** Conteneur ②
Qui charge l'appareil ? **FONDIS ELECTRONIC** N° d'agrément **FE0006**
L'appareil est-il nouvellement acquis ? Oui Non Si oui, en remplace-t-il un autre ? Oui Non Si oui, marque,
type, N°; date d'achat de l'ancien appareil.

ANCIENNE SOURCE

Radionucléide **57Co** Nombre **1** Activité (indiquer l'unité) **185 MBq** A la date du **01/02/17** Numéro **P2-649**
N° dem. de fourniture **444409** N° de visa **193929** Date du visa **13/03/17**
Sources reprises par **E x 2**

ENGAGEMENT DE REPRISE DE SOURCE

Raison Sociale du Fournisseur/Distributeur **Fondis Electronique**
Date, Nom et Signature **15/01/19 A. ROGEON**

Le **02/01/2019** Nom et signature

valant engagement de reprise de source en fin d'utilisation

① ② ... voir au verso

UES/FRM-01.ind3